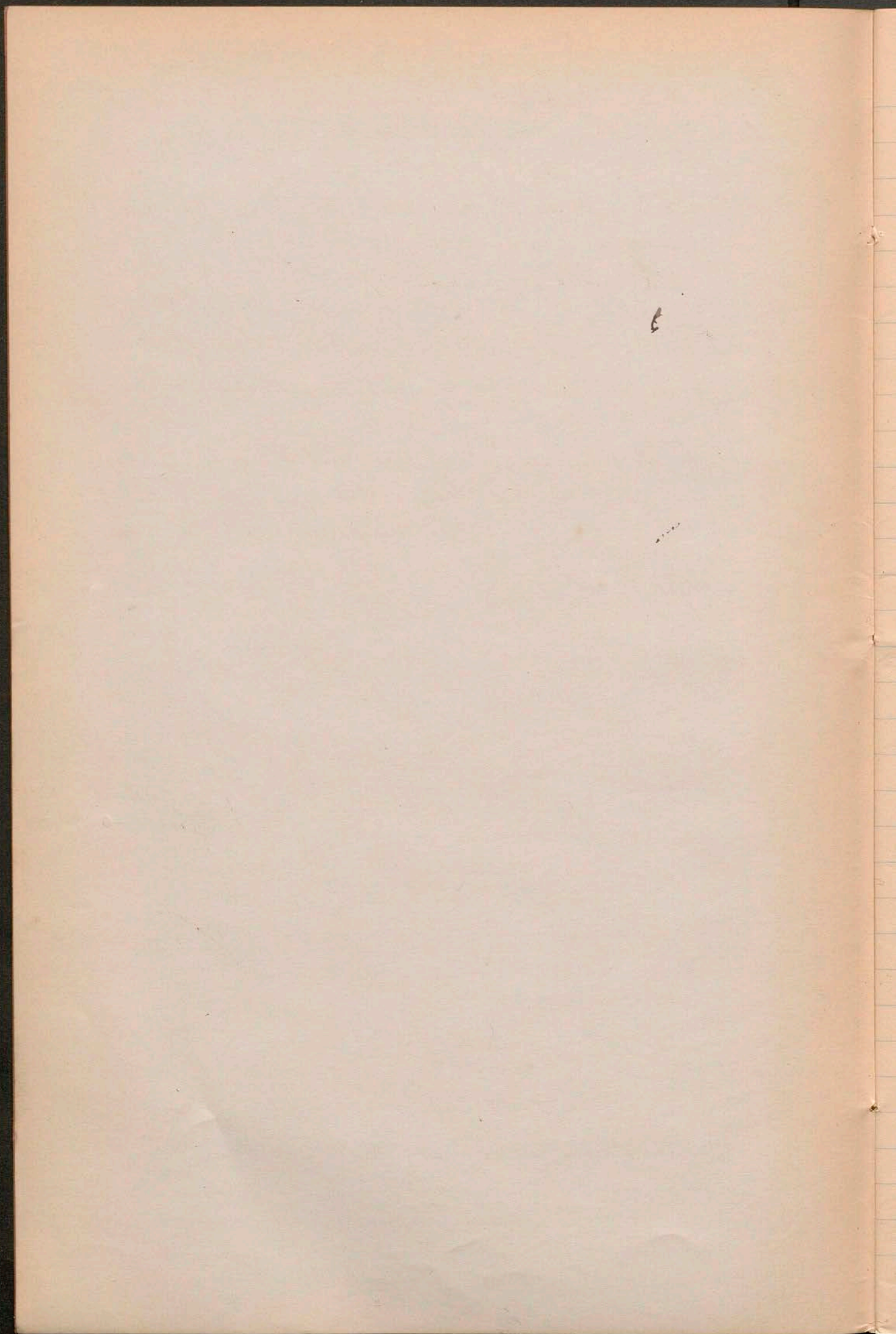


COMMISSION pour l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à instituer des médailles d'honneur à décerner, par le Ministre de l'Intérieur, aux sapeurs-pompiers de France et d'Algérie comptant trente années de service. (N° 141, année 1899.)

Nommée le 6 juin 1899.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : BOURGEAT. - *Rapporteur*  
2° — ALEXANDRE LEFÈVRE.  
3° — BOISSEL.  
4° — GUILLEMAUT. - *Secrétaire* -  
5° — MAGNIEN.  
6° — ROLLAND.  
7° — LESOUËF.  
8° — FORTIER.  
9° — AUGUSTE OLLIVIER. - *Président* -



Commission pour l'examen de la proposition  
de loi, adoptée par la Chambre des Députés, pendant  
la session des médailles d'honneur, à décerner par  
le Ministre de l'Intérieur, aux sapeurs pompiers de France et d'Algérie  
comptant 30 années de service.

Séance du 9 juin 1899

Présents = M. M. Bourgeat, Lepoivre, Guillemaut,  
Magnien, Lesouef, Portier, Auguste Olivier.

Ont été nommés Président M. Olivier,  
Secrétaire, M. Guillemaut.

La Commission approuve la propo-  
sition de loi dont il s'agit et  
M. Bourgeat est nommé rapporteur.

Le président

Le secrétaire

Guillemaut